LETTRES DE ROME

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 4 janvier.

LE CARDINAL OREGLIA ET SON DISCOURS

On a fait grand bruit à l'étranger, et même à Rome, de prétendus dissentiments qui existeraient entre le cardinal Oreglia, doyen du Sacré Collège, et ses éminents collègues. On ajoutait même que le Souverain Pontife serait intervenu dans le différend pour blâmer d'une façon indirecte le discours du cardinal Oreglia dans la réponse qu'il lui fit l'avant-veille de Noël.

Ces dissentiments n'ont existé que dans le désir de ceux qui les inventent et qui voudraient diminuer le haut renom dont le cardinal Oreglia jouit dans le Sacré Collège. D'ailleurs, ces nouvelles ainsi jetées dans le public pour repaître une curiosité malsaine, avide de scandales, ne font aucune illusion à quiconque connaît un peu le monde romain. Il est de règle quand le Pape doit répondre à une adresse qu'il se fasse communiquer au préalable le discours qu'on prononcera devant lui. Le Pape alors ou admet sans retouches le discours, ou suggère au cardinal son désir de voir aborder telle ou telle question sur laquelle il veut exprimer lui-même son avis ou sa volonté.

Par conséquent, lorsque le cardinal Oreglia a parlé de la démocratie chrétienne et de la fausse démocratie, il l'a fait après entente préalable avec le Chef de l'Église, qui en a profité, dans sa réponse, pour revenir sur les mêmes idées, et montrer la différence fondamentale qui existe entre la démocratie classique, c'est-à-dire socialiste, et la démocratie chrétienne.

Si d'ailleurs on avait pesé les premières paroles du discours de Léon XIII, on y aurait vu que le Pape insistait avec complaisance sur un éloge très délicat adressé au vénérable doyen du Sacré Collège, et qui mettait en relief sa personne, son expérience reconnue, et son inaltérable dévouement au Saint-Siège.

LE MAROC CHRÉTIEN

Les événements qui se déroulent au Maroc appellent l'attention du chrétien sur ce pays, et on peut se demander ce qu'il est au point de vue de la foi.

L'origine de cette mission remonte aux premiers enfants de saint François d'Assise, qui y portèrent la foi au XIIIe siècle, et en 1234, un Franciscain, Fr. d'Agnello, était évêque du Maroc, siège qui eut plusieurs titulaires jusqu'en 1566. La persécution dévasta ensuite cette chrétienté, mais les missionnaires y revinrent sous la protection de l'Espagne. Les religieux ayant été supprimés en Espagne dans la première moitié du siècle dernier, la mission du Maroc en reçut un contre-coup terrible, et le même sort semble réservé aux missions françaises appartenant aux religieux que l'on veut expulser de France. En 1847, l'état de cette mission était précaire qu'on l'appelait « la région de la mort » et que le nombre des chrétiens était réduit à 300. Depuis, on a fait quelques progrès, les catholiques sont au nombre de 6300 sur une population de plus de 6 millions d'habitants. Il y a 30 missionnaires franciscains avec 27 Frères; 16 religieuses du Tiers-Ordre franciscain ont le soin d'un hôpital et élèvent des jeunes filles. Ce n'est plus la « région de la mort »; mais combien la vie chrétienne y est encore peu intense et que d'efforts à faire pour amener ces peuples à la connaissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ!

DON GIUSEPPE.

ÇA & LÀ

Morts d'hier

M. Parfait Berthelot, professeur de droit international et d'histoire diplomatique, à Paris. — Le statuaire Laurent Leclaire, membre de la Société des Artistes français. — M. Perrotin, colonel de cavalerie en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, à Pontivy.

De beaux états de services

Parmi les nouveaux Chevaliers de la Légion d'honneur nommés sur la proposition de la grande Chancellerie figure M. Blondeau, capitaine honoraire à la compagnie des sapeurs-pompiers de Rennes.

Le capitaine Blondeau, aujourd'hui âgé de plus de 80 ans, a assisté à 224 incendies et a été quatre fois grièvement blessé.

Voilà des services plus honorables que les campagnes électorales auxquelles M. Combes réserve ses récompenses.

ÉCHOS DE PARTOUT

—— M. Bérard a présidé hier, à Trévoux, un banquet de pompiers. Au dessert, le sous-secrétaire d'État a éprouvé le besoin de faire de la politique. Il eût pu s'en dispenser.

—— M. Dumonteil, ancien député boulangiste de l'Aisne, renonce définitivement à la politique, et va partir incessamment pour le Mexique afin d'y faire de grandes plantations de ramie.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — *Le tarif douanier et ses conséquences.* — Le *Moniteur de l'empire* vient de publier la nouvelle loi douanière. Mais elle ne sera mise en vigueur que plus tard par un décret impérial avec approbation du Conseil fédéral. Il faut rappeler aux exportateurs français que l'article 11 du traité de Francfort du 10 mai 1871, entre la République française et l'empire d'Allemagne, assure aux produits français, à leur entrée sur le territoire allemand, le traitement de la nation la plus favorisée. Toutefois, sont exceptées de la règle susdite les faveurs que l'Allemagne accordera à des États autres que ceux qui suivent : l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche et la Russie.

Suivant les dispositions de cet article, les produits français bénéficieront de plein droit des réductions que le gouvernement allemand consentirait sur les taxes inscrites au nouveau tarif douanier à chacun des six pays précités.

De plus, on remarque que le gouvernement allemand n'a pas encore dénoncé ses traités de commerce avec l'Autriche, la Belgique, la Suisse et la Russie qui seraient venus à expiration le 31 décembre 1903 s'ils avaient été dénoncés avant le 31 décembre 1902. Ils resteront donc en vigueur jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où ils auront été dénoncés. Les produits français continueront ainsi à bénéficier des anciens droits inscrits dans ces traités jusqu'à leur expiration.

Le budget allemand. — Guerre et marine. — Le budget de la guerre prévoit pour 1903 :

Dépenses ordinaires, 448 160 814 marks, soit 5 451 700 de plus qu'en 1902.

Dépenses extraordinaires, 34 064 618 marks, soit 5 888 379 de moins qu'en 1902.

Crédits extraordinaires, 22 246 309 marks, soit 4 661 050 de plus qu'en 1902.

Un premier crédit de 193 000 marks est demandé pour établir à Berlin une école de technique militaire pour les officiers. Cet établissement coûtera 311 000 marks d'entretien par an.

Le budget de la marine prévoit comme dépenses ordinaires 93 396 370 marks, soit 6 536 981 de plus qu'en 1901. Les dépenses extraordinaires pour constructions et armements se montent en tout à 104 661 000 marks, soit 1 649 000 de plus qu'en 1902. Sur ce chiffre, 74 375 000 seront consacrés aux constructions, soit 791 000 de moins qu'en 1902.

Ne pas oublier que le mark vaut 1 fr. 25.

SAXE. — *La santé du roi.* — Un coup de vent ayant emporté le drapeau royal qui flotte sur le château royal, le bruit de la mort du roi se répandit hier à Dresde. On hissa un nouveau drapeau. Mais le peuple se montra incrédule et dit qu'on voulait cacher le décès afin d'empêcher que la princesse royale, qui est en fuite à Genève, fût reine.

Cette rumeur n'est qu'une rumeur. Le roi est malade; mais il n'est pas mort ; cependant, on ne cache pas que son état reste alarmant.

La fuite de la princesse royale. — Elle est toujours à Genève, et le consul d'Allemagne en cette ville a été chargé de lui remettre la demande juridique de séparation de corps. — Cet acte invite la princesse à se présenter devant le tribunal spécial de Dresde avant le 28 janvier prochain. — L'avocat choisi par la princesse est parti pour Genève afin de conférer avec les représentants de celle-ci et aussi avec elle-même.

MACÉDOINE. — *Encore les atrocités turques.* — Une dépêche de Salonique du 5 janvier donne ces nouvelles :

Plusieurs villages chrétiens de l'arrondissement de Djoumaïa ont été pillés par les Turcs avec de terribles raffinements de cruauté.

A Zélénitza, le chrétien Spas Sheorghieff, âgé de 30 ans, après avoir été fouetté et mis en demeure de livrer son fusil par ces mots : « Avoue giaour, ou il y a des fusils », fut jeté le visage contre terre et chargé sur le dos de grosses pierres pesant plus de 120 kilos.

Après quoi, les Turcs fixèrent de chaque côté de son visage deux baïonnettes et se mirent à le brûler, de telle sorte que, s'il remuait, il devait être blessé par les baïonnettes; pendant tout cela, ils lui adressaient les injures les plus cruelles et les plus sales, lui demandant de dénoncer les notables les plus riches de Zélénitza et des villages voisins afin d'aller les piller et voler leur argent.

La belle-sœur de Spas Sheorghieff, Velika Stoitchova, se défendant contre leurs tentatives et leurs outrages, eut les doigts d'une main coupés, et ces brutaux lui firent subir mille outrages. Deux autres femmes furent égorgées parce qu'elles ne livraient pas assez vite les provisions de la maison.

Des plaintes ont été portées, mais les auteurs de ces crimes restent impunis.

VENEZUELA. — *La panique financière* survenue à la suite de l'impossibilité dans laquelle se trouve la Banque du Venezuela de rembourser ses billets, est momentanément apaisée. Les principaux négociants de Caracas, de La Guayra, de Valencia et de Puerto-Cabello ont tous décidé d'accepter les billets de banque pour tous les payements.

Les révolutionnaires. — Caracas, 5 janvier. — Dimanche, 1 500 révolutionnaires, commandés par les généraux Ramos et Penalossa, qui marchaient sur la capitale, ont été battus, près de Guatire, par les troupes gouvernementales.

D'autre part, des dépêches de Washington font connaître que M. Bowen, ministre des États-Unis à Caracas, a annoncé à son gouvernement que les désordres révolutionnaires augmentent d'intensité, et que le président Castro est aux prises avec les plus grands embarras.

Capture de navires. — Berlin, 5 janvier. — D'après une information envoyée de Curaçao par le commodore Scheder à la date du 4 janvier, les forces allemandes se sont emparées le 3 janvier de quinze navires à voiles vénézuéliens d'assez fort tonnage dans le port de Puerto-Cabello. Ils ont été remorqués par le *Stochs* et le *Restaurador* jusqu'à Los Rogues où ils sont en surveillance.

UNE FAMILLE CHRÉTIENNE

LA BÉNÉFICIAIRE DU LEGS REVERDY

En 1845, le marquis de Reverdy laissait un legs annuel de 3000 francs à attribuer, par le Conseil municipal de Paris, à la personne de la classe laborieuse qui, demeurant à Paris, aurait la famille la plus nombreuse et se serait efforcée, par un travail assidu, honnête et intelligent, de donner à ses enfants une éducation en rapport avec sa position sociale et des habitudes d'ordre et de piété, toujours nécessaires dans les diverses conditions de la vie.

On ne saurait contester la haute portée sociale de ce testament.

Cette année, le Conseil municipal, sur le rapport de M. Ambroise Rendu, a désigné comme bénéficiaire du legs Mme Vve Lefébure habitant, 188, rue du Faubourg-Saint-Martin.

Cette brave femme remplit largement les conditions imposées par le marquis de Reverdy. Elle a eu 18 enfants, dont 12 sont vivants et établis; elle est grand'mère de 19 petits-enfants.

Mme Lefébure a 67 ans. De taille moyenne et de belle prestance, la maternité ne l'a pas déformée. Distinguée sans prétention, aimable et gracieuse dans son langage, toujours souriante, elle réalise à merveille le type de « bonne maman gâteau ». Ce n'est pas une illettrée. Elle écrit même fort correctement et sans la moindre faute d'orthographe, d'une belle écriture fine, déliée et très féminine.

Comme les peuples heureux, elle n'a pas d'histoire. Si le récit de sa vie est touchant, en revanche rien n'est plus simple et moins romanesque :

— Nous sommes venus de Gand à Paris, m'a-t-elle raconté, mon mari et moi avec quatre enfants, il y a trente et un ans.

M. Lefébure était ouvrier confiseur. Il trouva immédiatement du travail et resta jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-deux ans dans la même place.

Il va sans dire que moi, ayant un enfant chaque année, je ne pouvais songer à chercher de l'ouvrage au dehors.

D'ailleurs, n'était-ce pas déjà une tâche assez ardue que d'élever tous ces enfants et de résoudre le difficile problème de nourrir une quinzaine de personnes avec 4 ou 5 francs par jour? Car mon mari n'a jamais gagné plus de cent sous, et nous n'avons sollicité ni reçu d'aide d'aucune sorte.

Et cependant, mes enfants ont toujours été tenus dans la propreté la plus raffinée. A ne jeter sur eux qu'un regard superficiel, on aurait même pu les prendre pour des enfants de riches...

Et Mme Lefébure sourit... sans doute aux chères têtes blondes qu'elle revoit dans le passé lointain.

— Mon mari, continue-t-elle, était comme moi un bon chrétien. C'est dire que nous nous sommes appliqués à élever nos enfants dans les mêmes principes.

Les garçons, à l'exception des deux aînés, qui ont été surtout élevés en Belgique, ont fréquenté assidûment l'école des Frères jusqu'à leur Première Communion, puis, étant en apprentissage, ils ont continué à faire partie du patronage. C'est à la Providence Sainte-Marie que mes cinq filles ont fait leur éducation. Toutes ont été Enfants de Marie. Elles ont trouvé de bons maris, chrétiens eux aussi, et sont heureuses.

Parmi mes garçons, un seul a pris le métier de son père. C'est aujourd'hui un très habile confiseur. Trois sont ébénistes, deux opticiens et un sculpteur.

Je suis heureuse de leur rendre ce témoignage que je n'ai pas eu un seul reproche à leur adresser depuis qu'ils ont essaimé et fondé de nouvelles familles.

N'est-ce pas que notre histoire n'est pas compliquée?

— Mais, Madame, vous êtes veuve depuis longtemps ?

— Depuis neuf ans. Vous voulez savoir comment je me suis tirée d'affaire à la mort de mon mari. Mais c'est bien simple. Les aînés ont aidé à élever les plus jeunes. Chacun a apporté avec empressement sa petite contribution, et les derniers venus en ce monde n'ont pas été les moins choyés.

C'est un peu la même chose aujourd'hui. Vous pensez bien que je n'ai guère eu le temps de réaliser d'économies. Je vis d'une rente que me font mes enfants. Pendant longtemps, malgré leurs supplications, j'ai tenu à habiter seule, car je sais, par l'expérience des autres, qu'une belle-mère est très déplacée dans un jeune ménage.

Et Mme Lefébure part d'un joyeux éclat de rire.

— Mais, ajoute-t-elle, l'âge et les infirmités sont venues, et j'ai dû céder aux pieuses instances d'une de mes filles.

Vous voyez comme tout cela est simple, très simple!

Nous avons toujours compté sur la Providence et jamais elle ne nous a abandonnés. Est-ce que ça ne se dit pas en vers :

Aux petits des oiseaux.....

La mémoire, comme le reste, n'est plus de la première fraîcheur. Voyons, achevez donc.

Complaisamment je termine la citation :

..... il donne la pâture
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

— Élever douze enfants, termine Mme Lefébure, ne va pas sans quelques soucis. J'avais une confidente pour me soutenir et m'encourager, Sœur Eugénie.

Quelle est cette Sœur Eugénie? Je ne l'ai pas demandé à Mme Lefébure, mais n'est-ce pas qu'elles devaient être charmantes les conversations de cette mère et de cette vierge?

Comment sont choisis et présentés les candidats au legs Reverdy?

C'est ce que j'ai demandé à M. Ambroise Rendu.

— Chaque mairie de Paris, m'a-t-il répondu, dresse une liste de noms.

— Est-on très strict sur la condition « de piété » exigée par le donateur?

— Ah ! oui. Il y a des maires qui nous présentent des francs-maçons. Mais je fais mon enquête personnelle. Cependant, je dois ajouter que la plupart des candidats présentés, cette année, par les vingt arrondissements réunissaient les conditions demandées, y compris celle de « piété ».

Revenant à la dernière bénéficiaire du legs, M. Ambroise Rendu ajoute :

— Il y aurait, à propos de cette famille, une étude sociale des plus intéressantes à faire, et je l'entreprendrai peut-être.

Ai-je dit que Mme Lefébure est belge, que son mari l'était aussi? Mais ses enfants sont Français. Les garçons ont fait leur service militaire et les filles ont épousé des Français. Cette qualité d'étrangère la faisait hésiter à se porter comme candidate. Le maire du XIe la rassura: « Il n'est pas absolument nécessaire d'être Français, lui déclara-t-il, pour bénéficier du legs. Mais n'avez-vous pas donné à la France tout un bataillon d'enfants et de petits-enfants que vous avez élevés dans son amour? n'hésitez pas. C'est encore la France qui vous devra de la reconnaissance. »

A. JANNE.

L'INSURRECTION DE MARGUERITTE

AUDIENCE DU 5 JANVIER (soir)

A l'audience de l'après-midi on entend M. Monteils, administrateur-adjoint à cette époque, administrateur de Hammam-R'hira, et depuis administrateur adjoint de la commune mixte de Guergour (arrondissement de Bougie).

Il dit que, le 26 avril 1901, l'administrateur de Hammam-R'hira recevait, vers 9 heures, une dépêche l'avisant d'un soulèvement.

— Allez voir ce que c'est, lui dit l'administrateur.

Lorsqu'il arriva près des rebelles, ils se précipitèrent sur lui, le séparant de ses cavaliers, et lui imposèrent la formule, que le caïd prisonnier lui conseilla de réciter, ce qu'il fit. Malgré cela, il reçut un coup de matraque tandis qu'Yacoub ou un autre tirait sur lui un coup de revolver sans l'atteindre.

M. Monteils conte qu'il fut dépouillé de ses vêtements, revêtu d'un « serouel » ou pantalon maure trop large; on lui vola 140 francs. On lui donna une bête vicieuse qu'il ne put échanger qu'après une chute douloureuse. M. Monteils, prisonnier avec ses deux cavaliers, dévêtus et volés également, assista à tous les meurtres et pillages.

Un Arabe, pour le faire marcher, car il était meurtri par les coups et avait la fièvre, le piquait de son sabre.

Sur les questions du président, M. Monteils assure qu'à la ferme Jenoudet les révoltés étaient 300. Suivant ce témoin, Yacoub, dénommé le « Sultan », était bien le chef. Il n'est pas très certain que ce soit Yacoub qui ait tiré sur lui, et, suivant le témoin, Yacoub ne paraissait pas le plus exalté.

M. Monteils n'a pas pu tout voir et tout observer. Il était parfois tenu à l'écart. Depuis le temps, il ne peut plus reconnaître toutes les physionomies et il s'en tient à ses premières dépositions. Il est vrai qu'il a dévisager presque tous les inculpés et, depuis près de deux ans, les figures se sont modifiées.

AUDIENCE DU 6 JANVIER

Montpellier, 6 janvier. — L'audience est levée à 9 h. 1/4.

Dès qu'elle est installée, la Cour rend deux arrêts qui rejettent les conclusions déposées hier, les premières tendant à ce que la dépêche adressée à Changarnier par le caïd dans la matinée du 26 avril 1901 soit versée au dossier (conclusions déposées par Me Ladmiral); les secondes (déposées par tous les défenseurs), demandant que la Cour donne acte d'une appréciation des sentiments des inculpés que s'était permise M. Monteils, administrateur-adjoint lors de sa déposition.

Les défenseurs quittent la barre

Ces arrêts très motivés rendus, les défenseurs ont quitté la barre.

L'audience est levée après cet incident.

En toute hâte on va quérir le bâtonnier, Me Laurens.

L'audience est reprise à 10 h. 1/4.

Le président fait pénétrer le 11e témoin, Bacha, ci-devant cavalier de la commune mixte de Hamman R'hira, aujourd'hui caïd du douar Adelia.

Les défenseurs ne sont pas rentrés. La déposition continue malgré cette absence.

Pendant cette déposition, le bâtonnier de l'Ordre des avocats vient s'installer à la barre et demande la parole au nom des défenseurs. Il prie la Cour de vouloir bien accorder une entrevue à MM. les défenseurs, et il est certain que le malentendu très pénible qui s'est élevé sera aplani.

Le président et le procureur général acceptent très volontiers, et l'audience est levée à 10 h. 3/4 et renvoyée à 2 h. 1/2.

CHASSE AUX NOUVELLES

PARIS

Un fou à l'Élysée. — Un pauvre détraqué entrait, hier soir, dans la cour de l'Élysée et, s'adressant à un huissier, lui disait :

— Je veux parler au président de la République. Je suis un grand inventeur. J'ai trouvé le moyen de diriger les ballons. M. Loubet me donnera, j'en suis sûr, le million qui m'est nécessaire.....

Conduit au commissariat du quartier de la Madeleine, il déclara se nommer Jean Romain, 51 ans, et être arrivé de Laon le matin même. Il a été dirigé sur l'infirmerie du Dépôt.

Vol de 50 000 francs. — M. Piccaud, employé à la banque Claude-Lafontaine-Martinet et Cie, s'est rendu, ce matin, chez M. Égartier, commissaire de police du quartier du Palais-Royal, et lui a déclaré qu'il venait d'être victime dans un grand magasin de la rive droite, d'un vol de 50 000 francs en billets de banque renfermés dans sa sacoche.

Une enquête est ouverte pour éclaircir ce mystérieux vol.

DÉPARTEMENTS

Charente-Inférieure. — Mésaventure d'un électeur sénatorial. — Un électeur sénatorial, qui sans doute avait un peu trop fêté le succès de la candidature de M. Combes, est tombé dans le port de La Rochelle. Il a pu heureusement en être retiré quelques instants après par le douanier de service sur les quais.

Vosges. — Octogénaire assassinée. — Le parquet d'Épinal s'est transporté au Clerjus, où la veuve Parisse, âgée de 79 ans, qui faisait la contrebande du tabac, a été trouvée morte, le crâne fracassé, dans le cellier d'une maison isolée qu'elle habitait seule.

Ce crime a eu le vol pour mobile.

Croquis de LEMOT

M. Combes, élu sénateur de la Corse, prend le maquis et opère en personne pour se concilier les sympathies de ses électeurs.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Marché du 6 janvier 1903.

CÉRÉALES

	Avoines Ouv.	Avoines Clôt.	Seigles Ouv.	Seigles Clôt.	Blés Ouv.	Blés Clôt.	Farines Ouv.	Farines Clôt.
Disponible	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Courant	16,10	16,05	16,..	16,..	21,80	21,75	28,65	[illegible]
Prochain	16,15	16,10	16,25	16,25	22,..	21,90	28,85	28,75
Mars-avril	16,25	16,25	16,50	16,50	22,10	22,05	29,..	28,90
4 de mars	16,35	16,40	16,50	16,50	22,15	22,10	29,10	28,95
4 de mai	16,45	16,50	16,25	16,25	22,25	22,10	29,05	29,15
Tendance	souten.	souten.	souten.	calme	ferme	calme	souten.	calme
Circulation	nulle		nulle		6 500	qtx	2 250	qtx

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	Huile de lin Ouv.	Huile de lin Clôt.	Huile de colza Ouv.	Huile de colza Clôt.	Alcools Ouv.	Alcools Clôt.	Sucres Ouv.	Sucres Clôt.
Disponible	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Courant	62,25	62,75	52,75	52,50	43,75	43,50	25,37	25,37
Prochain	59,75	59,75	53,..	53,50	43,75	43,50	25,62	25,62
Mars-avril	57,..	57,50	53,25	53,25	44,50	44,50	.....	.....
4 de mars	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26,12	26,12
4 de mai	55,75	56,50	54,..	54,..	44,50	44,25	26,25	26,62
4 d'octobre	.....	.....	.....	.....	.....	.....	28,..	28,..
4 derniers	58,75	54,..	53,75	53,75	39,50	39,50	.....	.....
Roux	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22,50	22,50
Raffinés	.....	.....	.....	.....	.....	.....	93,75	94,..
Tendance	souten.	calme	souten.	calme	souten.	calme	calme	calme
Circulation	nulle		550	qtx	850	pipes	88 700	sacs
Stock					11 775			

BOURSE DU 6. Cours au comptant

Valeurs	Clôt. hier	Clôt. auj.	Valeurs	Clôt. hier	Clôt. auj.
3 %	..99 57	..99 75	Métrop. 4/4	.102 ..	.102 50
3 % amortissable	..99 30	..99 70	Espagne ext. 4 0/0	[illegible]	..87 10
3 % nouveau	....	....	Italien 5 0/0	.104 40	.102 20
Actions Banque de F.	3770 ..	3770 ..	Russe 3 1/2 1894	.100 25	..98 75
— Crédit fonc.	.765 ..	.738 ..	— 3 0/0 1896	..87 70	..87 70
— Crédit Lyon.	1091 ..	1090 ..	Foncières 1879	508 ..	.508 50
— Société gén.	.622 ..	.622 ..	— 1883	.462 75	.454 ..
Compt. nat. d'Esc.	.592 ..	.591 ..	— 1885	.482 ..	.482 ..
Ville de Paris Obl. 1865	.563 ..	.564 ..	— — 5mes	.100 ..	.100 ..
— 1869	.448 75	.449 75	— 1895	.484 ..	.485 ..
— 1871	.414 ..	.407 ..	Communales 1879	.489 ..	.487 50
— » 1/4	.110 ..	.107 ..	— 1880	.505 ..	.504 50
— 1875	.568 ..	.567 ..	— 1891	.405 50	.402 50
— 1876	.566 ..	.566 ..	— 1892	.480 ..	.478 50
— 1882	.389 ..	.383 ..	— 1899	.480 ..	.478 50
— » 1/4	..99 ..	..99 50	Obl. P.-L.-M. anc.	.470 ..	.462 75
— 1894-96	.384 ..	.384 ..	— — nouv.	.468 75	.467 ..
— » 1/4	..96 50	..96 50	— Midi nouv.	.466 75	.467 50
— 1898	.416 ..	.416 25	— Nord-Est	....	....
— 1/4	.104 50	.104 75	— Orléans	.468 50	.468 50
Emp. Métrop.	.410 ..	.409 ..	— Ouest nouv.	.465 ..	.465 ..

SAVON PRINCESSE MAKOKO, *Victor Vaissier*, nouveau parfum, 0 fr. 75 le pain.

Rasoir aimanté *Le Départ*

ACIER FORGÉ

Marque "Aux deux Blaireaux". DÉPOSÉ

Le frottement du rasoir sur la peau établit un courant aimanté insensibilisateur. La lame passe douce, pas de coupures à craindre. *Garanti, échangé ou remboursé après essai.* Fco 4 fr. 75 ou 9 fr. la paire à Bertin, 7, Bd Denain, Paris.

Réglisse pectorale L.-B. AU GOUDRON

sa supériorité sur les autres pastilles au goudron est reconnue par tous ceux qui en ont fait usage.

La boîte, 60 centimes, *chez les Pharmaciens.*

Exiger sur la bande qui entoure la boîte, la Marque L.-B. en rouge.

Dépôt principal : Phie LE BEUF, à Bayonne

PASTILLES BRACHAT à la SÈVE de PIN Lactucarium et Codéine. GUÉRISSENT en 48 heures RHUMES BRONCHITES CATARRHES

Contemporains, un an, 6 fr., 5, r. Bayard, Paris

LE LABOUREUR

CHRONIQUE AGRICOLE

SOMMAIRE : *Machines agricoles à la portée de tout le monde — Plate-forme à fumier.*

Plusieurs des laboureurs qui ont bien voulu lire les articles sur le mobilier agricole de la ferme de 100 hectares se seront peut-être dit en eux-mêmes, avec une pointe de regret : « Les grandes machines perfectionnées ne sont pas faites pour nous ».

Pas de regrets superflus!

Si nous pouvons nous passer des machines compliquées, tant mieux! le travail exécuté à la main vaut toujours mieux et souvent rapporte davantage.

Il y a des pays où l'on continue à dépiquer ou battre le blé pendant l'hiver, au fléau ou autrement, dans de vastes granges, *comme à temps perdu*, croyez-vous que ce soit si mal combiné? Naguère on traitait ces pays d'arriérés; or, voici que de tout côté les hommes au courant recommandent de ne pas se presser pour vendre le blé; il vaut mille fois mieux l'écouler peu à peu au lieu d'écraser le marché aussitôt après la moisson. De plus, n'est-ce pas un grand avantage que d'avoir du travail à donner à son personnel d'ouvriers pendant l'hiver?

Si nous voulons avoir des ouvriers lors des gros travaux de l'été, tâchons de les occuper dans la morte-saison, sinon ils iront aux usines et n'en reviendront pas.

—o—

Il faut en convenir, l'emploi de certaines machines ou d'instruments puissants et perfectionnés devient souvent *avantageux et parfois indispensable.* Citons parmi les plus utiles la défonceuse, la machine à battre, le trieur. Or, le prix de ces appareils dépasse les ressources de l'immense majorité des cultivateurs. Comment faire?

Les emprunter aux voisins plus fortunés? C'est en général ce qui arrive.

Il y a un autre moyen: j'ai nommé le perpétuel et universel Syndicat.

Nous connaissons des Syndicats agricoles qui, sur leurs bénéfices, ont vite eu fait d'acheter batteuse, trieur, défonceuse, pour les mettre à la disposition des syndiqués aux meilleures conditions possibles.

Il s'est même formé des Syndicats spéciaux, dits « Syndicats d'industrie agricole », qui ont pour but précisément de procurer les machines agricoles à leurs associés; ces Syndicats sont régis par la loi de 1884 comme les autres.

M. l'abbé Henri Fontan a rédigé des statuts et un règlement fort sages pour ces Syndicats.

Ces Syndicats d'industrie agricole se sont moins répandus en France qu'à l'étranger. Le dernier *Bulletin de l'Union des caisses rurales* nous apprend qu'il y a plus de cinquante Syndicats « Henri Fontan » en Serbie.

—o—

Les Syndicats d'industrie agricole sont fils des Caisses rurales. C'est qu'en effet il ne suffit pas de créer une association agricole pour l'achat des machines: il faut de l'argent pour acheter; or, qui fournira cet argent au Syndicat? La Caisse rurale.

Avec la Caisse rurale, cet organiste si simple et si parfait, tout est possible aux plus petits cultivateurs; ils n'ont qu'à s'unir, à s'associer, à fraterniser, en un mot à vivre entre eux comme de bons chrétiens et des citoyens intelligents.

Il ne faut pas croire cependant que des associations de ce genre marchent toutes seules; c'est comme pour les machines; il faut des hommes habiles qui en prennent la direction.

Dieu merci, il y en a partout de ces hommes. C'est le moment pour eux de se mettre à l'œuvre. Pendant l'hiver, on a le temps de se voir, de s'entendre, de se concerter, d'organiser Syndicats et caisses rurales.

Ce qui manque peut-être, c'est le feu sacré.

Demandons-le à Celui qui est venu du ciel la nuit de Noël, apporter la flamme de la divine charité aux hommes de bonne volonté.

UN PETIT LABOUREUR.

1° Les dimensions d'une plate-forme à fumier et d'une fosse à purin ne dépendent généralement pas de la surface de l'exploitation agricole. Elles dépendent de la quantité du bétail entretenu de la façon dont il est exploité et du système de culture en usage.

Une exploitation dont le but est la production des céréales ne demandera pas une plate-forme et une fosse de dimensions aussi grandes que si le but était l'entretien d'une vacherie pour la production du lait.

Vous ne dites pas combien vous entretenez de chevaux, de bêtes à cornes, de porcs, si vous pouvez conduire souvent vos fumiers dans les champs, si votre bétail est en stabulation *permanente*, ou s'il passe une grande partie de son temps hors des étables. Il faudrait aussi savoir si vous faites de l'élevage ou de l'engraissement ou du lait.

Peut-être encore achetez-vous du fumier de la ville?

Toutes ces données sont nécessaires pour la construction rationnelle d'une fosse à fumier.

Sur une ferme de 100 hectares, garnie exclusivement de céréales, vignes, oliviers et plantes sarclées; vous devez avoir à fumer tous les ans de 20 à 25 hectares, à 25 000 kilos de fumier à l'hectare, cela fait qu'il vous faut tous les ans de 500 à 600 000 kilos de fumier qui correspondent à environ 1 000 mètres cubes de fumier *assez frais et bien tassé et arrosé fréquemment.*

Plus vous pouvez conduire souvent vos fumiers, moins il vous faut de place pour les conduire.

En supposant que votre tas de fumier ait une hauteur de 3 mètres, si vous le conduisez deux fois par an dans les champs, il est nécessaire de faire deux tas de 8 mètres sur 10 mètres. Si vous le conduisez trois fois, il faut un tas de 10 mètres sur 10 mètres.

Cette manière de calculer les dimensions à *donner à un tas de fumier* et à la *plate-forme* sur laquelle on veut l'élever est défectueuse, parce que la quantité de fumier produite dans une ferme dépend du nombre des animaux, de l'espèce, du poids, du régime, de la quantité et de la qualité de la litière et de la disposition des écuries.

Les agronomes qui se sont occupés de cette question ont donné des chiffres qui varient du simple au double.

Le meilleur moyen de se rendre compte approximativement de la quantité de fumier produit dans une ferme est d'avoir une bascule et de peser le fumier des étables de temps en temps, ou pendant une série de jours, en hiver, en été, au printemps si le régime du bétail va rie avec les saisons.

Connaissant le poids produit, le poids moyen du mètre cube de fumier, le nombre de fois qu'il vous est possible de le conduire dans les champs, il vous sera facile de calculer les dimensions que vous pourrez donner à votre tas de fumier.

2° La surface d'une plate-forme sera de niveau avec le sol environnant, avec une légère pente générale dans le sens de la fosse à purin.

L'aire de la plate-forme doit être rendue imperméable, et tout autour du fumier une petite rigole conduira le purin dans la fosse.

3° Fosse à purin.

Que tous les liquides des étables et du fumier puissent y arriver facilement avec la moindre perte. Éviter les eaux pluviales sauf celles qui tombent sur le tas de fumier.

Pour la construction, on estime que les chevaux ne fournissent pas de purin, leurs urines sont absorbées par la litière. Les vaches en donnent autant que de lait, — les porcs, 5 à 10 litres, suivant le régime. L'eau qui tombe sur le fumier est en partie absorbée, en partie évaporée, ce qui peut parvenir à la fosse varie de 2 à 300 litres par mètre carré et par an.

Sachant *combien de fois vous pouvez* conduire le purin dans l'année, avec ces données, vous pouvez construire une fosse à purin.

4° Emploi du fumier :

On obtient la plus complète utilisation des principes fertilisants du fumier en le conduisant directement des étables dans les champs où il est enfoui le plus tôt possible. Alors sa décomposition se produit lentement et tous les principes solubles ou volatils, au lieu de se perdre au moment de la fermentation active du fumier tassé à l'air libre, sont retenus par la terre.

Voilà le *principe facile à énoncer*, mais très souvent difficile à appliquer dans la pratique. Il pleut ou on a autre chose à faire, d'où impossibilité souvent de transporter le fumier aux champs et de l'enterrer.

Nettoyer souvent les étables — une ou deux fois par jour pour les laitières — tous les jours pour les chevaux, conduire le fumier sur le tas placé le plus près possible des écuries et vacheries, l'étendre avec soin et veiller à entretenir l'humidité du tas par des arrosages de purin.

En règle générale le conduire dans les champs *le plus tôt et le plus souvent possible.*

P. L.

La nourriture qui est TOUTE nourriture.

„FORCE" est l'alimentation naturelle qui maintient la condition musculaire et mentale au niveau normal, elle fournit la force génératrice de la vitalité et reconstitue le corps en créant les éléments nécessaires pour contre-balancer la perte naturelle causée par les occupations journalières. Sa grande digestibilité est universellement connue. Demandez à votre fournisseur un paquet de 60 centimes.

Dépôt gén. pour la France : 42, rue du Louvre. Paris.